



Procédure file

Informations de base	
RSP - Résolutions d'actualité	2006/2676(RSP)
Résolution sur la condamnation à mort infligée au personnel médical en Libye	Procédure terminée
Sujet	6.10.09 Situation des droits de l'homme dans le monde
Zone géographique	Libye

Acteurs principaux			
Parlement européen Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	Affaires générales	2817	23/07/2007
	Affaires générales	2809	18/06/2007
	Affaires générales	2800	14/05/2007
	Affaires générales	2780	12/02/2007
	Affaires générales	2776	22/01/2007

Evénements clés			
17/01/2007	Débat en plénière		
18/01/2007	Résultat du vote au parlement		
18/01/2007	Décision du Parlement	T6-0007/2007	Résumé
18/01/2007	Fin de la procédure au Parlement		
22/01/2007	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		
12/02/2007	Débat au Conseil	2780	
14/05/2007	Débat au Conseil	2800	
18/06/2007	Débat au Conseil	2809	
23/07/2007	Débat au Conseil	2817	

Informations techniques	
Référence de procédure	2006/2676(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 132-p2
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Proposition de résolution		B6-0024/2007	17/01/2007	EP	
Proposition de résolution		B6-0025/2007	17/01/2007	EP	
Proposition de résolution		B6-0026/2007	17/01/2007	EP	
Proposition de résolution		B6-0027/2007	17/01/2007	EP	
Proposition de résolution		B6-0028/2007	17/01/2007	EP	
Proposition de résolution		B6-0029/2007	17/01/2007	EP	
Proposition de résolution commune		RC-B6-0024/2007	17/01/2007		
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T6-0007/2007	18/01/2007	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2007)1016-2	27/02/2007	EC	

Résolution sur la condamnation à mort infligée au personnel médical en Libye

Le Parlement européen a adopté par 567 voix pour, 1 voix contre et 7 abstentions, une résolution sur la condamnation et l'incarcération par la Libye de cinq infirmières bulgares et d'un médecin palestinien.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, Verts/ALE, GUE/NGL et UEN.

Le Parlement condamne le verdict de la Cour pénale libyenne du 19 décembre 2006, qui a reconnu coupables, au terme d'un second procès, et condamné à mort cinq infirmières bulgares - Kristiana Vulcheva, Nasya Nenova, Valentina Siropulo, Valya Cherveniyashka, Snezhana Dimitrova - et un médecin palestinien, Ashraf al-Haiui, lesquels ont déjà passé huit ans en prison dans le cadre de l'épidémie de HIV/sida de 1999 à l'hôpital de Benghazi. Le colonel Kadhafi est invité à exercer ses pouvoirs et à assurer d'urgence la libération du personnel médical emprisonné.

Tout en affirmant sa solidarité avec les victimes de l'épidémie de HIV/sida à Benghazi, les députés invitent la Commission et le Conseil :

- à intervenir auprès du gouvernement libyen pour assurer une libération rapide du personnel médical emprisonné;
- à envisager, au cas où l'affaire ne serait pas résolue d'une façon satisfaisante, une révision de la politique commune d'engagement avec la Libye dans tous les domaines concernés, selon ce que l'Union jugera approprié.

Plus généralement, le Parlement réitère son opposition radicale à la peine de mort.